



Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 9–13 novembre 2015

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 5 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2015/5(A,B,C,D)/3
29 octobre 2015
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ FINANCIER DE LA FAO

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité financier de la FAO sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Plan de gestion du PAM pour 2016–2018 (WFP/EB.2/2015/5-A/1*)
- Nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022 (WFP/EB.2/2015/5-B/1)
- Point sur l'examen du cadre de financement (WFP/EB.2/2015/5-C/1)
- Plan de travail du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2015/5-D/1)

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONSEIL

Cent cinquante-troisième session

Rome, 30 novembre–4 décembre 2015

Rapport de la 159^{ème} session du Comité financier (26–27 octobre 2015)

Résumé

À sa 159^{ème} session, le Comité a étudié plusieurs questions financières et budgétaires et questions de contrôle concernant le Programme alimentaire mondial (PAM), avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2015.

Action suggérée au Conseil

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2015.

Prière d'adresser toute question relative à la teneur du document à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06570 53719

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org.

Table des matières

	Pages
Introduction.....	4
Élection du Vice-Président	4
Questions intéressant le Programme alimentaire mondial.....	4
Plan de gestion du PAM pour 2016–2018	4
Nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022	6
Point sur l'examen du cadre de financement.....	7
Questions diverses	8
Méthodes de travail du Comité financier.....	8
Date et lieu de la cent soixantième session	8
Documents communiqués pour information	9

Introduction

1. Le Comité soumet au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent cinquante-neuvième session.
2. Outre le Président, M. Khalid Mehboob, les représentants des membres ci-dessous étaient présents:
 - M. Carlos Alberto Amaral (Angola)
 - Mme Kristina Gill (Australie)
 - M. Antonio Otávio Sá Ricarte (Brésil)
 - M. Niu Dun (Chine)
 - M. Khaled M.S.H. Eltaweel (Égypte)
 - M. Manuel Furtwaengler (Allemagne)
 - M. Lupino jr. Lazaro (Philippines)
 - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
 - Mme Abla Malik Osman Malik (Soudan)
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)
3. Le Président a informé le Comité que:
 - Mme Kristina Gill (Australie) avait été désignée pour remplacer M. Matthew Worrell à la session;
 - M. Crisantos Obama Ondo (Guinée équatoriale) n'assistait pas à la session;
 - M. Manuel Furtwaengler (Allemagne) avait été désigné pour remplacer M. Heiner Thofern à la session;
 - M. John C.E. Sandy (Trinité-et-Tobago) n'assistait pas à la session; et
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer Mme Natalie E. Brown à la session.
4. Le résumé des qualifications des membres suppléants peut être téléchargé sur le site Web des Organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>
5. Ont également assisté à la cent cinquante-neuvième session du Comité l'observateur sans droit de parole du membre ci-dessous:
 - Union européenne
 - France

Élection du Vice-Président

6. Mme Natalie E. Brown (États-Unis d'Amérique) a été élue à l'unanimité Vice-Présidente jusqu'à la fin du mandat en cours du Comité.

Questions intéressant le Programme alimentaire mondial

Plan de gestion du PAM pour 2016–2018

7. Le Comité a examiné le Plan de gestion du PAM pour 2016-2018 (WFP/EB.2/2015/5-A/1*), qui comportait: i) une prévision du niveau de recettes, estimé à 4,9 milliards de dollars É.-U. pour 2016, à partir de laquelle ont été établis le budget administratif et d'appui aux programmes (budget AAP) et le plan de travail hiérarchisé provisoire; ii) des besoins opérationnels d'un montant de 8,6 milliards de dollars; iii) un budget AAP de 290,3 millions de dollars; iv) des initiatives internes d'importance



primordiale d'un montant de 20,0 millions de dollars, répartis entre une enveloppe de 17 millions de dollars afin de mener à terme l'adaptation de la structure du PAM à sa mission et une somme de 3,0 millions de dollars à investir dans la réorganisation et le réalignement des processus, en vue de réaliser de nouvelles économies, de recentrer les activités de terrain sur la mission du PAM, et de parachever au cours de l'année 2016 l'étude de viabilité concernant le centre de services mondial qu'il est proposé de créer; et v) un montant maximum de 1,0 million de dollars, prélevé sur le Fonds général, pour couvrir les frais internes de gestion des placements.

8. Le Comité a félicité le Secrétariat pour la qualité du document et pour les consultations informelles approfondies qui avaient précédé la réunion. Il l'a par ailleurs encouragé à poursuivre l'examen critique du document afin d'en réduire la longueur.

9. Le Comité a noté que le budget AAP était en hausse de 3 pour cent par rapport à 2015 et qu'il reposait sur le principe selon lequel il faut "vivre selon ses moyens". Le Comité a été informé que, dans l'hypothèse où les revenus de 2016 ne génèrent pas des coûts d'appui indirects (CAI) suffisants pour financer le budget dans son intégralité, il faudrait se préoccuper de savoir si cette baisse était temporaire (auquel cas le recours au Compte de péréquation des dépenses AAP constituerait une mesure appropriée) ou permanente (auquel cas les dépenses AAP pourraient être ramenées à un niveau inférieur au montant des crédits AAP approuvés, puisque ce montant représentait lui-même un plafond).

10. En ce qui concerne le Fonds pour le programme de promotion de la santé, le Comité a été informé qu'il était relativement nouveau, puisqu'il n'avait été approuvé qu'en mai 2015, lors de la session annuelle du Conseil d'administration. Des propositions concernant son utilisation devraient être très prochainement arrêtées; en effet, divers projets portant notamment sur l'amélioration des infrastructures avaient été répertoriés. Entre-temps, le PAM avait mis la dernière main à sa stratégie de promotion de la santé et un certain nombre de programmes de prévention, tels que des campagnes de vaccination, avaient été lancés. Le PAM s'employait en priorité à donner suite à l'enquête sur l'état de santé de son personnel menée en 2013 et à collecter des informations complémentaires concernant les agents recrutés sur le plan national, qui représentaient 82 pour cent de ses effectifs.

11. Le Comité a examiné la demande tendant à porter le plafond des avances destinées aux services internes de 70 millions de dollars à 82 millions de dollars, afin d'être en mesure de financer à hauteur de 40 millions de dollars l'amélioration des équipements sur le terrain en faisant appel au Mécanisme de budgétisation des investissements. Tout en appuyant cette proposition d'augmentation, le Comité a souhaité savoir si ce niveau ferait désormais référence, ou s'il fallait s'attendre à de nouvelles hausses. Il a été informé que le Mécanisme de budgétisation des investissements n'était pas un instrument de financement, mais un plafond qui donnait au Conseil d'administration le moyen d'exercer un contrôle sur le volume des dépenses initiales dont le remboursement était escompté au cours des années suivantes. Il lui a en outre été indiqué qu'il était difficile de supputer le niveau que ce mécanisme pourrait atteindre à l'avenir, mais que l'on avait déjà répertorié divers projets à financer en faisant appel à ce mécanisme, qui étaient susceptible d'en grever rapidement le budget étant donné les durées de remboursement variables prévues pour chacun de ces projets.

12. Le Comité a accueilli avec satisfaction la proposition de modifier l'alinéa viii) du projet de décision pour autoriser la Directrice exécutive à ajuster la composante AAP du budget en fonction de la variation du niveau de recettes prévu, plutôt qu'en fonction de l'évolution du volume des besoins opérationnels, notant qu'un tel ajustement, s'il était décidé, n'interviendrait que vers la fin de l'année, lorsqu'il serait possible de se prononcer avec plus de certitude sur l'exactitude des niveaux de financement prévus pour l'exercice considéré. Il lui a été indiqué que le Conseil d'administration serait immédiatement informé de toute augmentation de ce type.

13. Le Comité a sollicité un complément d'information à l'appui de la décision d'approuver le recours au produit des intérêts crédité au Fonds général pour couvrir les frais de gestion des placements, dans la limite de 1 million de dollars par an. Il a rappelé qu'en application de l'article 11.3 du Règlement financier, le PAM pouvait créditer au Fonds général le produit des intérêts de ses portefeuilles de placement, de ses comptes bancaires et de ses comptes de dépôt du marché monétaire. Bien que la plupart des coûts directement liés à la gestion des placements du PAM, tels que les frais et commissions perçus par les prestataires de services financiers, soient d'ores et déjà imputés au produit

des placements, le Conseil d'administration a décidé, pour 2015¹, d'imputer également au Fonds général un montant de 750 000 dollars supporté par le PAM pour superviser le portefeuille de liquidités et gérer directement la fraction de ce portefeuille correspondant au fonds de roulement (actuellement plafonnée à 300 millions de dollars). Le Comité a noté que le Secrétariat proposait de plafonner ces coûts directs à 1 million de dollars à compter de 2016.

14. Le Comité a souligné l'importance qu'il attachait au renforcement des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire. Il a été informé que le PAM avait établi en juillet 2014 un coordonnateur des questions liées à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, au sein de la Division des politiques et des programmes. De plus, ce travail faisait partie intégrante des responsabilités des unités fonctionnelles et des programmes au Siège et au niveau régional, et des activités du Centre d'excellence du PAM pour la lutte contre la faim implanté au Brésil. Le Comité a invité le PAM à redoubler d'efforts dans ce domaine.

15. Le Comité a pris note de la demande de crédits destinés à financer la généralisation des transferts de type monétaire, et il a été informé que le PAM avait jusqu'ici eu recours à des fonds d'affectation spéciale à vocation institutionnelle pour développer cette activité, et qu'il s'était efforcé d'intégrer progressivement, à compter du Plan de gestion pour 2015-2017, certains des coûts récurrents que représentait cet appui. Il a attiré l'attention sur la différence entre les dépenses à engager pour mettre la plateforme sur pied (qui étaient intégralement financées et comprises dans les initiatives internes d'importance primordiale pour 2015 et 2016) et les coûts correspondant à la poursuite de l'appui pour 2016, qui n'étaient pas compris dans le budget AAP, et s'élevaient à plus de 11 millions de dollars, dont 2,2 millions de dollars seraient financés en faisant appel au budget AAP.

16. **Le Comité:**

- a) **a félicité le Secrétariat pour la qualité du document présenté et le processus de consultation mis en place lors de sa préparation;**
- b) **a encouragé le Secrétariat à poursuivre l'examen de la structure et de la teneur du Plan de gestion dans l'objectif d'en réduire la longueur à l'avenir; et**
- c) **a recommandé que le projet de décision tel qu'énoncé dans le Plan de gestion du PAM pour 2016-2018 soit approuvé par le Conseil d'administration.**

Nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022

17. Au nom du Président du Groupe d'évaluation établi en vue de la sélection et de la nomination du Commissaire aux comptes du PAM, la Vice-Présidente du Conseil d'administration du PAM, qui siège au Groupe d'évaluation, a informé les membres qu'à l'issue d'une procédure transparente de sélection par mise au concours, le Groupe d'évaluation avait recommandé au Conseil d'administration de nommer la Cour des comptes de la France aux fonctions de Commissaire aux comptes du PAM pour un mandat de six ans non renouvelable, allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022.

18. Le Comité a été informé que le montant de la rémunération, soit 380 000 dollars, comprenait tous les coûts liés à l'exercice des fonctions, y compris les voyages officiels, et qu'un auditeur résident de la Cour des comptes serait en poste au Siège du PAM. Il a noté qu'aucune augmentation de la rémunération ne pourrait être consentie sans autorisation préalable du Conseil d'administration, sur la foi de motifs dûment étayés par le Commissaire aux comptes.

¹ Paragraphe 161, WFP/EB.2/2014/5-A/1.

19. Le Comité:

- a) **a noté** que la procédure de sélection avait été fondée sur un appel d'offres et menée sous la houlette d'un Groupe d'évaluation composé du Bureau de 2015, avec l'appui du Comité d'audit et d'un groupe technique constitué de membres du Secrétariat du PAM;
- b) **a estimé** que la procédure de sélection du Commissaire aux comptes du PAM, telle que décrite dans le document, était conforme à celle qu'avait approuvée le Conseil d'administration; et
- c) **a recommandé** au Conseil d'administration d'approuver la nomination de la Cour des comptes de la France aux fonctions de Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022.

Point sur l'examen du cadre de financement

20. Le Comité s'est vu présenter brièvement le contexte et les objectifs de l'examen du cadre de financement, ainsi que les trois axes d'intervention prioritaires: la planification en fonction des ressources, le préfinancement global et la budgétisation axée sur l'efficacité opérationnelle. On lui a également exposé succinctement le contexte de l'examen des niveaux cible et plancher du Compte de péréquation des dépenses AAP.

Partie I: Aperçu général de l'examen du cadre de financement

21. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport d'étape sur l'examen du cadre de financement, ainsi que l'engagement pris par le Secrétariat de tenir les membres informés de la progression de cet examen au moyen de consultations informelles et de réunions bilatérales.

22. Le Comité a noté que la planification en fonction des ressources ne devrait pas se substituer à l'évaluation régulière des besoins, et il lui a été assuré que cette dernière continuerait à servir de base à la planification et que le Secrétariat étudiait les moyens d'optimiser la sensibilisation grâce à une structure de planification mixte associant budgétisation axée sur les besoins et planification en fonction des ressources.

23. Le Comité a demandé quels seraient les pays dans lesquels le préfinancement global serait expérimenté et sur quelle base avait été calculé le montant de l'enveloppe budgétaire prévue à ce titre, compris entre 150 et 200 millions de dollars. Il a été informé que huit pays avaient été sélectionnés pour l'expérimentation de la planification fondée sur les ressources et du préfinancement global (Guatemala, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Mali, Pakistan, Soudan et Zimbabwe), que tous les pays en question serviraient de pilotes pour la mise au point de l'approche reposant sur la planification en fonction des ressources et que, sur cette base, il serait procédé à une analyse des risques pour chaque pays afin de déterminer le montant de l'avance au titre du préfinancement global susceptible d'être allouée, le cas échéant.

24. Le Comité s'est demandé dans quelle mesure l'axe d'intervention fondé sur la budgétisation axée sur l'efficacité opérationnelle permettrait une plus grande flexibilité et appuierait la performance. Il a été informé que les propositions relatives à la budgétisation axée sur l'efficacité opérationnelle seraient ajustées en fonction des recommandations issues des évaluations, par exemple grâce à une meilleure correspondance entre allocations de ressources et effets directs à obtenir et à l'élaboration de théories du changement dans l'optique du parachèvement du Plan stratégique et du Cadre de résultats institutionnels à venir.

25. Le Comité a été informé, comme suite à sa question, qu'il existait une corrélation étroite entre l'examen du cadre de financement et la planification stratégique par pays, et que ces deux initiatives étaient envisagées de façon coordonnée, certains pays ayant même été sélectionnés pour leur expérimentation conjointe. Il a également été informé que les structures proposées pour la budgétisation axée sur l'efficacité opérationnelle seraient alignées, au minimum, sur la planification stratégique par pays, car il fallait que l'architecture financière du PAM soit de nature à faciliter

l'élaboration des futurs programmes. Toutefois, les propositions en matière de budgétisation axée sur l'efficacité opérationnelle ne seraient pas conditionnées à l'approbation des projets de plan stratégique de pays. Elles pourraient ainsi entraîner une amélioration de l'efficacité opérationnelle même si elles étaient mises en œuvre indépendamment.

Partie II: Examen du niveau cible du Compte de péréquation des dépenses AAP

26. Le Comité s'est dit favorable aux propositions visant à relever le niveau cible du Compte de péréquation des dépenses AAP – afin qu'il corresponde à cinq mois de dépenses au lieu de quatre – et à fixer un niveau plancher. Il s'est également félicité des efforts déployés pour optimiser la valeur que ce compte pouvait générer, ainsi que de l'intention du Secrétariat d'examiner si ce compte pourrait être mis à contribution, de façon plus générale, pour gérer d'autres risques financiers, par exemple ceux associés au préfinancement.

27. Le Comité ayant demandé s'il existait une corrélation entre le niveau cible du Compte de péréquation des dépenses AAP et la révision du taux de recouvrement des CAI, il a été informé que le niveau du Compte et son niveau cible continueraient d'influer sur le taux de recouvrement des CAI, conformément à la méthode de calcul en vigueur.

28. Le Comité:

- a) **a examiné et accueilli avec satisfaction le document intitulé "Point sur l'examen du cadre de financement", notamment le calendrier et l'estimation des coûts pour 2015 et 2016 qui y sont présentés;**
- b) **a avalisé les résultats de l'examen du niveau cible du Compte de péréquation des dépenses AAP;**
- c) **a noté que le Secrétariat avait l'intention de relever le niveau cible du Compte de péréquation des dépenses AAP pour le porter à cinq mois de dépenses et de fixer un "niveau plancher" équivalant à deux mois de dépenses qui ne serait utilisé qu'en cas de déficit prolongé des recettes au titre des coûts d'appui indirects par rapport aux dépenses administratives et d'appui aux programmes; et**
- d) **a déclaré attendre avec intérêt de recevoir à ses futures sessions des mises à jour régulières sur l'examen du cadre de financement.**

Questions diverses

Méthodes de travail du Comité financier

29. Le Comité a rappelé qu'il avait déjà débattu des critères régissant la présentation au Comité financier de la FAO et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires des documents destinés au Conseil d'administration du PAM. Afin d'harmoniser ces réflexions avec celles des autres organes concernés, le Comité a demandé à son Président d'étudier, en collaboration avec le Secrétariat, la marche à suivre pour faire avancer l'examen de cette question, et de lui rendre compte à ce sujet.

Date et lieu de la cent soixantième session

30. Le Comité a été informé que la cent soixantième session se tiendrait à Rome du 2 au 6 novembre 2015.

Documents communiqués pour information

- Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2015 à juin 2016